



**Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux  
usées de la Côte**

**PROCES-VERBAL  
DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DU  
24 avril 2014 à Saint-Cergue**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

	<b>Ordre du jour</b>
--	----------------------

1. Appel ;
2. Communication du président
3. Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013
4. Préavis no 14 relatif à la réfection du collecteur d'eaux usées sis le long de la route cantonale sur le territoire de la commune d'Arzier-Le-Muids ;
5. Préavis no 15 relatif aux travaux de réparation et d'entretien à court terme sur le réseau intercommunal de l'APEC ;
6. Préavis no 16 relatif à la réalisation des travaux d'entretien urgents du réseau intercommunal de l'APEC ;
7. Préavis no 17 concernant la création d'un piège à cailloux muni d'un by-pass à l'amont du bassin de rétention de La Cézille sur le territoire de la commune de Bassins ;
8. Préavis no 18 relatif aux comptes de l'exercice 2013 ;
9. Nomination du président du conseil intercommunal ;
10. Nomination du vice-président du conseil intercommunal ;
11. Nomination des scrutateurs et des scrutateurs - suppléants ;
12. Communications du comité de direction ;
13. Rapport du chef d'exploitation de la station ;
14. Propositions individuelles et divers.

1.	<b>Appel</b>
----	--------------

L'appel permet de constater la présence de 51 conseillers intercommunaux. Toutefois, la commune de Longirod n'est pas représentée.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'art. 13 des statuts de l'association:

*Le conseil intercommunal ne peut délibérer que si les membres présents forment la majorité absolue du nombre total de ses membres et si chaque commune est représentée par un délégué au moins.*

*Si ces deux conditions ne sont pas respectées, une nouvelle séance du conseil intercommunal est convoquée avec le même ordre du jour; il pourra alors être délibéré même si chaque commune n'est pas représentée, le quorum des membres présents étant toujours requis.*

Le président a levé la séance, le conseil intercommunal ne pouvant délibérer.

Une nouvelle séance est convoquée immédiatement par le président avec le même ordre du jour. Le quorum étant atteint, le conseil intercommunal peut délibérer.

<b>2</b>	<b>Communication du président</b>
----------	-----------------------------------

Le président informe le conseil intercommunal de la réception d'une lettre de la municipalité de Vich portant sur des préavis no 14 et 17 soumis à l'ordre du jour de la présente séance.

S'agissant de prises de positions municipales sur les préavis no 14 et 17 cette correspondance ne sera pas lue.

Par contre, le ou a déléguée de la commune de Vich peut donner lecture de celle-ci pour défendre la position de ladite commune lorsque le conseil intercommunal débattra sur les pré-avis évoqués ci-dessus.

<b>3.</b>	<b>Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2013</b>
-----------	--

Le procès-verbal ayant été adressé, le 18 décembre 2013, à chaque membre du conseil intercommunal, Il n'est pas procédé à sa lecture. Ce procès-verbal du 7 novembre 2013 est accepté sans modification.

<b>4.</b>	<b>Préavis no 14 relatif à la réfection du collecteur d'eaux usées sis le long de la route cantonale sur le territoire de la commune d'Arzier-Le-Muids</b>
-----------	--

Le rapport de la commission technique est lu par M. Jean-Emile Humbert. Celui-ci est le suivant :

*Dite commission est favorable à la réalisation de cette réfection tout en souhaitant que, pour l'avenir, le coût des travaux soit défini sur la base des soumissions rentrées.*

*En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter le préavis no 14.*

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Anne Lise Bally. Celui-ci est le suivant :

*Dans le cadre de l'établissement du PGEEi en 2013 (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal de l'APEC), lors des inspections caméra, il a été constaté que ce collecteur en PVC de 400 mm était fortement écrasé et fendu. L'étanchéité n'est plus assurée et il*

présente un risque important d'effondrement. Il est dès lors urgent de procéder à son remplacement, ceci d'autant plus qu'il se trouve à l'amont d'un ruisseau en zone « S3 » de protection des eaux.

Le comité de direction propose que le coût de cet achat soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Néanmoins, le comité se réserve la possibilité d'emprunter la somme de CHF. 196'000.-, qui serait amortie sur 30 ans conformément aux dispositions en vigueur.

En effet, l'Association n'est, au 28.02.2014, endettée qu'à hauteur de CHF 400'000.- plus le solde des préavis acceptés et en cours soit : CHF 1'307'750.-, un emprunt pour ce préavis porterait cette somme à un total de CHF. 1'903'750.-.

Elle est soumise à un plafond d'endettement de CHF 7'100'000.- jusqu'en 2016, ce qui laisse encore de la marge !

La situation financière de l'Association est en conséquence saine.

La commission recommande au conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis.

La parole est demandée par

Mme Josée Leupin

Mme Leupin donne connaissance de la position de la municipalité de Vich sur cet objet laquelle est la suivante :

En avril 2013, nous avons informé par lettre que la Serine était souvent polluée par des eaux usées. Depuis, nous avons appris que les pollutions de la Serine avaient deux causes principales :

- Des pollutions accidentielles qui ont été provoquées par de mauvaises manœuvres au bassin de rétention de la Cézille.
- Des pollutions chroniques dues aux déversements d'eaux usées se produisant systématiquement lors de chaque pluie d'une certaine intensité.

En ce qui concerne le préavis n°14 relatif à la réfection du collecteur d'eaux usées, nous relevons qu'il s'agit d'un collecteur de 400 mm de diamètre assurant un débit de plus de 400 litres / seconde.

Sachant qu'à l'aval du bassin de la Cézille, le débit du collecteur est réglé à 60 litres/seconde, nous nous demandons s'il est bien utile d'avoir un collecteur surdimensionné à l'amont, d'autant plus que cet état de fait, qu'on fait perdurer avec ce projet à Fr. 196'000.-, génère les problèmes suivants :

- la mauvaise séparation des eaux amenées dans le collecteur de l'APEC entraîne une surcharge importante du réseau qui, pratiquement à chaque pluie un peu intense, déverse les eaux mélangées dans la Serine générant ainsi une pollution chronique de la rivière.
- Les eaux claires amenées à la STEP en trop grande quantité nuisent au fonctionnement de celle-ci. A ce sujet, nous relevons dans le courrier de la Direction générale de l'environnement du 14 mars 2013 adressé à l'APEC, que la faible production de boues de la STEP (environ la moitié de ce qu'elle devrait produire en fonction de la population raccordée) laisse craindre qu'une partie de la charge est déversée hors du réseau. Le courrier précise aussi qu'un volume significatif d'eau

*propre est inutilement collecté et transporté générant des déversements. Des mesures de réduction du volume d'eau propre sont nécessaires. Nous soulignons que ce n'est pas le fonctionnement de la STEP qui est mis en doute mais que seule la moitié des eaux usées produites dans le périmètre de l'APEC semble y être conduite. La STEP ne peut traiter que les eaux usées qui y arrivent !*

*Par conséquent, au vu des coûts financiers et des dégâts à l'environnement naturel dûs à une trop mauvaise séparation des eaux amenées dans le collecteur de l'APEC, il nous apparaît que cette situation ne peut plus être cautionnée par l'APEC et que les coûts doivent être supportés en priorité par les communes responsables, l'APEC ayant été fondée pour transporter et épurer les eaux usées et non pour évacuer des eaux claires.*

*En conclusion, nous rappelons la demande de la DGE du 14 mars 2013 formulée comme suit avec les apports météoriques, un volume très significatif d'eau propre est inutilement collecté et transporté, générant des déversements et diminuant les temps de rétention (et donc la qualité du traitement) dans les ouvrages de traitement. Une coordination est nécessaire avec les communes pour définir les mesures de réduction nécessaires.*

*Par conséquent, nous recommandons que le conseil intercommunal refuse le préavis no 14.*

**M. Yves Reymond**

Cette réfection demeure indispensable vu que celui-ci se situe en zone S3. Il est vrai que le PGEE.i révèle la présence de 45% d'eaux claires permanentes. Les communes ont compris cette situation et sont conscientes des efforts qui devront être consentis dans ce domaine.

**M. Martial Cosandier**

Existe-t-il un lien entre les préavis no 14 et 17.

**M. Yves Reymond**

Ces préavis ne sont pas liés.

**M. Jean-Luc Faillettaz**

Le tronçon concerné, d'une longueur de 100 mètres, prévoit un collecteur d'un diamètre de 400 mm parce qu'il remplace un collecteur existant d'un diamètre similaire. Réduire celui-ci provoquerait des problèmes d'exploitation (turbulence, dépôt, etc.).

**M. Martial Cosandier**

Quelles seraient les conséquences financières ?

**M. Jean-Luc Faillettaz**

Une diminution du coût d'env. 15'000 fr. Par contre, il sera nécessaire de fabriquer des pièces spéciales dont le coût n'est pas connu.

**Mme Josée Leupin**

Il n'appartient pas à l'APEC de financer des travaux résultant d'une mauvaise gestion des chantiers par les communes.

**M. François Laurent Althaus**

Si les communes se sont rassemblées dans le cadre d'une association, c'est également pour assurer ensemble les travaux d'entretien.

En outre, nous parlons d'un collecteur intercommunal sis en bordure de la route cantonale à l'extérieur du village. Celui-ci se situe dans un endroit stratégique à savoir au-dessus de la source de Montant qui dessert en eau potable les communes d'Arzier, de Genolier et de Gland soit env. 15'000 habitants.

La parole n'est plus demandée.

### Décision

Le conseil intercommunal décide, avec un avis contraire,

- d'accorder le crédit de 196'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de 196'000 francs aux conditions les plus favorables.

5.	<b>Préavis no 15 relatif aux travaux de réparation et d'entretien à court terme sur le réseau intercommunal de l'APEC ;</b>
----	---

Le rapport de la commission technique est lu par M. Jean-Emile Humbert. Celui-ci est le suivant :

*Ces travaux sont nécessaires ceci afin d'éviter que la situation ne se dégrade et vienne, à terme, gêner l'écoulement des eaux. En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter le préavis no 15.*

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Anne Lise Bally. Celui-ci est le suivant

*Lors de l'établissement du PGEEi en 2013 (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal de l'APEC), il a été démontré qu'un certain nombre de travaux de réfections, dites prioritaires, doivent être réalisés sur le réseau intercommunal (15 collecteurs defectueux ont été répertoriés), ceci afin d'éviter que la situation ne se dégrade, gêne l'écoulement, provoque des problèmes d'étanchéité et d'infiltration d'eaux parasites.*

*Le comité de direction propose que le coût de cet achat soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Néanmoins, le comité se réserve la possibilité d'emprunter la somme de CHF 116'000.-, qui serait amortie sur 30 ans conformément aux dispositions en vigueur.*

*L'Association n'est, au 28.02.2014, endettée qu'à hauteur de CHF 400'000.- plus le solde des préavis acceptés et en cours soit : CHF 1'307'750.-, un emprunt pour les préavis no 14 et 15 porterait cette somme à un total de CHF. 2'019'750.-.*

*Elle est soumise à un plafond d'endettement de CHF 7'100'000.- jusqu'en 2016, ce qui laisse encore de la marge !*

*La situation financière de l'Association est en conséquence saine.*

*La commission recommande au conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis.*

## Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de 116'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de 116'000 francs aux conditions les plus favorables.

6.	<b>Préavis no 16 relatif à la réalisation des travaux d'entretien urgents du réseau intercommunal de l'APEC</b>
----	---

Le rapport de la commission technique est lu par M. Jean-Emile Humbert. Celle-ci est le suivant :

*Il s'agit d'interventions urgentes et ponctuelles afin de garantir l'étanchéité du collecteur. En conclusion, la commission recommande au conseil intercommunal d'accepter le préavis no 16.*

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Anne Lise Bally. Celui-ci est le suivant

*Lors de l'établissement du PGEEi en 2013 (Plan Général d'Evacuation des Eaux intercommunal de l'APEC), l'inspection par caméra de l'intégralité du réseau a permis de déceler des défauts nécessitant des interventions urgentes via des curages et travaux immédiats.*

*Néanmoins, afin de pérenniser ces travaux dans le temps, des travaux supplémentaires de réparations doivent être entrepris. 7 collecteurs nécessitant des travaux urgents ont été identifiés, ces derniers s'avèrent nécessaires car une non intervention risquerait d'entrainer une mise en charge des collecteurs ainsi que des débordements.*

*Ces travaux s'inscrivent dans une suite logistique de l'entretien du réseau vieillissant de l'APEC.*

*Le comité de direction propose que le coût de cet achat soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Néanmoins, le comité se réserve la possibilité d'emprunter la somme de CHF 86'000.-, qui serait amortie sur 30 ans conformément aux dispositions en vigueur.*

*L'Association n'est, au 28.02.2014, endettée qu'à hauteur de CHF 400'000.- plus le solde des préavis acceptés et en cours soit : CHF 1'307'750.-, un emprunt pour les préavis no 14, 15 et 16 porterait cette somme à un total de CHF. 2'105'750.-.*

*Elle est soumise à un plafond d'endettement de CHF 7'100'000.- jusqu'en 2016, ce qui laisse encore de la marge !*

*La situation financière de l'Association est en conséquence saine.*

*La commission recommande au conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis.*

La parole est demandée par :

M. Martial Cosandier

Des contrôles annuels sont-ils effectués ?

M. Jean-Luc Faillettaz

L'APEC effectue des entretiens réguliers dans les secteurs sensibles (faible pente) Ainsi, lorsqu'un problème est constaté, nous procédons au passage de la caméra et effectuons si nécessaire un curage.

Par contre, un contrôle annuel de l'ensemble du réseau par l'intermédiaire d'une caméra serait très onéreux.

Décision

Le conseil intercommunal décide, à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de 86'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de 86'000 francs aux conditions les plus favorables.

7.	<b>Préavis no 17 concernant la création d'un piège à cailloux muni d'un by-pass à l'amont du bassin de rétention de La Cézille sur le territoire de la commune de Bassins ;</b>
----	---

Le rapport oral de la commission technique par M. Jean-Emile Humbert est le suivant :

La commission confirme le bien-fondé de ce projet et recommande au conseil intercommunal d'accepter le préavis no 17.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Anne Lise Bally. Celui-ci est le suivant

*Le bassin de rétention de La Cézille est un ouvrage en béton de 300 m<sup>3</sup>, ayant pour fonction de retenir les excédents de détritus. Depuis plusieurs années il y a été constaté une présence de plus en plus importante d'éléments de grosses tailles de type pierreux, de blocs de béton, carrelets de bois et autres (probablement dû aux diverses constructions en cours en amont). Ces objets provoquent des blocages du système de régulation entraînant des débordements et une pollution de la rivière en aval (plusieurs plaintes ont été enregistrées ces dernières années).*

*Afin de limiter ce risque et d'assurer le bon fonctionnement de cet ouvrage, le comité de direction souhaite l'équiper d'un piège à cailloux et gros débris à l'amont.*

*Cet investissement est certes coûteux, mais indispensable pour prévenir et assurer la protection et préservation de la rivière et de sa faune (La Serine est un berceau de la faune piscicole régionale).*

*Le comité de direction propose que le coût de cet achat soit assuré par les liquidités de l'Association et amorti immédiatement. Néanmoins, le comité se réserve la possibilité d'emprunter la somme de CHF 187'000.-, qui serait amortie sur 30 ans conformément aux dispositions en vigueur.*

L'Association n'est, au 28.02.2014, endettée qu'à hauteur de CHF 400'000.- plus le solde des préavis acceptés et en cours soit : CHF 1'307'750.-, un emprunt pour les préavis no 14,15,16 et 17 porterait cette somme à un total de CHF. 2'292'750.-.

Elle est soumise à un plafond d'endettement de CHF 7'100'000.- jusqu'en 2016, ce qui laisse encore de la marge !

La situation financière de l'Association est en conséquence saine.

D'autre part, le budget de ces travaux a été estimé à une valeur supérieure du marché actuel et l'on peut espérer que la réalisation des travaux permettra de revoir les coûts finaux à la baisse.

La commission recommande au conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis.

La parole est demandée par :

#### Mme Josée Leupin

Mme Leupin donne connaissance de la position de la municipalité de Vich sur cet objet laquelle est la suivante :

*En avril 2013, nous avons informé par lettre que la Serine était souvent polluée par des eaux usées. Depuis, nous avons appris que les pollutions de la Serine avaient deux causes principales :*

- Des pollutions accidentelles qui ont été provoquées par de mauvaises manœuvres au bassin de rétention de la Cézille.
- Des pollutions chroniques dues aux déversements d'eaux usées se produisant systématiquement lors de chaque pluie d'une certaine intensité.

*Pour limiter les risques de pollutions accidentelles, vous proposez par l'entremise du préavis n°17, la création d'un piège à cailloux ayant pour objectif de retenir des éléments de grosse taille de type blocs de béton et carrelets en bois qui s'introduisent dans le réseau d'eaux usées depuis des chantiers de construction. Si nous apprécions votre volonté de limiter à l'avenir le risque de blocage du système de régulation du bassin de rétention, nous nous demandons s'il est opportun d'investir Fr. 187'000.- dans un ouvrage qui pourrait être évité si la surveillance des chantiers situés à l'amont était correctement assurée. A ce sujet, nous nous interrogeons sur ce qu'il adviendrait si les collecteurs de l'APEC situés à l'aval de la Cézille étaient régulièrement bouchés par des éléments de construction provenant des multiples chantiers en cours.*

*Par conséquent, nous recommandons que le Conseil intercommunal refuse les préavis 14 et 17.*

La parole n'est plus demandée.

#### Décision

Le conseil intercommunal décide, avec un avis contraire,

- d'accorder le crédit de 187'000 francs et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux;
- d'autoriser le comité de direction à emprunter la somme de 187'000 francs aux conditions les plus favorables.



8.

**Préavis no 18 relatif aux comptes de l'exercice 2013 ;**

La lecture du rapport de la commission de gestion est effectuée par M. Manfred Schumacher. Celui-ci est le suivant :

### **1. Généralités**

*Les comptes ont été vérifiés par un organe de révision officiel, la Fiduciaire SOFIGER SA à Gland qui atteste remplir les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Selon son appréciation datée du 21 mars 2014, le contrôle a été effectué selon la Norme relative au contrôle restreint. Elle a procédé à des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi qu'à des vérifications détaillées des documents disponibles. La Fiduciaire conclut que lors du contrôle, elle n'a pas rencontré d'élément leur permettant de conclure que les comptes annuels 2013 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.*

### **2. Bilan au 31.12.2014**

*Le Bilan affiche un total de CHF 3'034'546.63 au 31.12.2013. Les variations entre les exercices comptables 2012 et 2013 des différents postes du Bilan sont faibles. La variation totale représente une augmentation de la valeur du Bilan de CHF 150'052.13.*

*Poste 910 : la variation de + CHF 878'579.55 entre les deux exercices au niveau des disponibilités s'explique principalement par un retour à une situation normale des disponibilités. Pour rappel, la trésorerie avait fortement baissée en 2012 en raison du paiement des factures liées aux installations de traitement des odeurs.*

*Poste 914 : la variation des actifs immobilisés entre 2012 et 2013 s'explique principalement par les amortissements courants et exceptionnels des installations de traitement des odeurs.*

*Poste 922 : la variation du poste emprunt moyen à long terme représente l'amortissement annuel convenu contractuellement pour un prêt dont le montant d'origine était de CHF 1'000'000.00. Cette dette s'éteindra en 2017.*

### **3. Comptes de fonctionnement au 31.12.2013**

*La commission n'a pas souhaité reprendre tous les commentaires mentionnés par le Comité de direction dans le préavis 18. Elle a en revanche souhaité pointer quelques dossiers en contrôlant à chaque fois les pièces justificatives.*

#### Compte 120.3101.00 Imprimé et fournitures de bureau

*Variation de 379% par rapport à 2012 est expliquée uniquement par la facture de BBH Solutions Visuelles à Vevey de CHF 7'690.00. Cette facture correspond aux frais de réalisation et d'impression de 40 unités d'un livre qui retrace l'histoire de la STEP.*

*Réunir tous les documents historiques a d'abord été la volonté de l'ingénieur M. Manfred Nickl, volonté qui a ensuite été reprise et soutenue par le Comité de direction. Le coût de réalisation est de CHF 192.25 l'unité.*

*Ce montant n'a pas été mis au budget 2013 car ce projet n'était pas connu au moment de la préparation du budget 2013.*

#### Compte 220.3191.00 Impôts et taxes

Le montant de CHF 9'019.30 représente une perte extraordinaire due au non remboursement de l'impôt anticipé pour les périodes 2008 et 2009. L'administration fédérale des contributions considère que la demande a été déposée après l'expiration du délai des trois ans. Cette remarque figure dans le rapport de l'organe de révision.

Pour qu'un tel événement ne se reproduise plus, la Commission recommande au Comité de direction de veiller à ce que la demande de remboursement de l'impôt anticipé se fasse annuellement. La Commission demande également que le courrier soit adressé à l'administration fédérale des contributions sous pli recommandé afin d'être en mesure de faire un recours avec un justificatif de l'envoi de la demande de remboursement.

#### Compte 230.3321.00 Amortissements supplémentaires

En plus de l'amortissement courant de CHF 500'000 par année, le Comité de direction a décidé de procéder à un amortissement supplémentaire de CHF 252'705.20 sur les installations de traitement des odeurs.

#### Compte 350.3186.00 Assurances immeubles & installations

La variation importante de cette rubrique par rapport au budget et à l'année précédente s'explique par 2 éléments.

En automne 2012, l'Etablissement Cantonal d'Assurance ECA a fait d'une part une mise à jour des valeurs d'assurance pour l'ensemble des bâtiments existants et d'autre part a tenu compte des nouvelles installations. Une nouvelle police a notamment été établie pour une valeur d'assurance de CHF 8'591'000 notamment pour les installations de traitement des odeurs.

#### Compte 460.4516.00 OFEV – Subside PGEEi

Conformément à ce qui avait été annoncé par M. Jean-Luc Failletaz l'année passée, la STEP a reçu CHF 123'027.00 de subsides pour le PGEEi. La part cantonale s'élève à CHF 58'759.00 et la part fédérale est de CHF 64'268.00.

Plus généralement, notre Commission relève que le budget 2013 de CHF 2'279'375 a été dépassé de 5.76% soit CHF 131'349.36. Il faut noter que ce dépassement est principalement explicable par l'enregistrement en 2013 de l'amortissement exceptionnel sur les installations de traitement des odeurs.

#### Conclusion

La Commission a apprécié la tenue des comptes et la volonté du Comité de direction de maintenir le coût de ce service important pour la population à un niveau bas (36'895 bénéficiaires, habitants + équivalents habitants).

Au terme de ce rapport, la commission remercie le Comité de direction pour la présentation des comptes de l'exercice comptable 2013, l'adjoint du Chef de la station d'épuration et le boursier pour toutes les réponses apportées aux questions posées tout au long de la séance.

En conclusion, la commission de gestion recommande au conseil intercommunal d'accepter les comptes de l'exercice 2013.

La parole est demandée par :

M. Laurent Dorand

Le compte 350.4526.00 « Part des communes à l'exploitation de l'APEC » présente un montant inférieur de l'ordre de 250'000 fr. par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012. Pour quelle raison ?

M. Michel Félix

Les frais d'exploitation de la STEP ont été inférieurs aux prévisions budgétaires et aux comptes 2012 dans le chapitre 300 « Personnel et assurances » et dans le chapitre 350 « Exploitation »

Cette situation explique l'amortissement supplémentaire de 252'705.20 (cpt: 230'3321.00).

M. Philippe Eisseva

Souhaite quelques renseignements complémentaires sur le livre mentionné dans le compte 120.3101.00.

M. Yves Reymond

Ce livre de 200 pages intitulé « naissance d'une association intercommunale » relate l'historique de l'APEC. Un exemplaire de ce livre sera remis à chaque municipalité. Il sera consultable sur le site internet.

M. Edgard Cretegny

Les comptes sont-ils contrôlés par une fiduciaire ?

M. Yves Reymond

Les comptes ont été vérifiés par un organe de révision officiel, la Fiduciaire SOFIGER SA à Gland qui remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

La parole n'est plus demandée.

**Décision**

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2013, soit :
  - a) le compte de fonctionnement
  - b) le bilan
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2013;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2013.

**9.**

**Nomination du président du conseil intercommunal**

M. Jean-Paul Besson, Vinzel, président actuel, est réélu par acclamations.

**10.**

**Nomination du vice-président du conseil intercommunal**

M. Daniel Collaud, municipal à Gland, est également réélu vice-président, par acclamations.

<b>11.</b>	<b>Nomination des scrutateurs et des scrutateurs-suppléants</b>
------------	---

Les scrutateurs Mme Katia Annen, M. Pierre-Alain Georges et les scrutateurs-suppléants M. François Delafoge, M. Edgard Cretegny sont réélus par acclamations.

<b>12.</b>	<b>Communication du comité de direction</b>
------------	---

M. Yves Reymond, président du comité de direction apporte les communications suivantes :

**Personnel**

En vue du départ de Monsieur Jean-Luc Failletaz, le comité de direction a retenu la candidature de Monsieur Vuillomenet comme mécanicien d'entretien avec une entrée début août.

**Groupe chaleur force**

Sa mise en place a été effectuée le lundi 14 avril dernier, sa mise en fonction est prévue pour la fin juin. La première campagne de séchage de nos boues de l'année s'est déroulée sans problème de voisinage.

**Régionalisation de l'épuration - Plan cantonal micropolluants.**

A la demande de la DGE, le comité de direction a participé à l'élaboration du cahier des charges pour la recherche de sites potentiels.

En effet le canton souhaite regrouper un grand nombre de STEP afin de répondre au plan de lutte contre les micropolluants et souhaiterait réunir celles de Gland et de Nyon.

Nous avons souhaité être partenaire plutôt qu'opposant à l'étude tout en préférant une régionalisation à deux sites. Le rendu de cette première étude est attendu pour fin juin. Dans cette optique la Confédération souhaite créer un fonds pour le subventionnement de ces installations et un message sera adressé aux chambres fédérales cette année encore. Le principe est fondé sur une participation d'environ 9 francs par habitants et par année jusqu'à la réalisation de cette infrastructure dans chaque STEP de plus de 24'000 Equivalent-habitants. Nous envisageons dès lors de prévoir ce financement peut-être au prochain budget.

<b>13.</b>	<b>Rapport du chef d'exploitation</b>
------------	---------------------------------------

M. Meylan commente les résultats d'exploitation de la station d'épuration de 2013. Ce rapport sera transmis à chaque commune.

<b>14.</b>	<b>Propositions individuelles et divers.</b>
------------	--

M. Laurent Dorand

M. Dorant demande que le site internet soit réactualisé car il manque de nombreux documents  
PV, rapport d'exploitation, etc.)

M. Yves Reymond

Le nécessaire sera entrepris.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :

J. P. Besson

Le secrétaire :

D. Gaiani